Du 12 mars 1959.

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux STREULI et HOLENSTEIN

Au cours de la séance de la Délégation économique et financière qui s'est tenue le samedi 7 mars, j'ai laissé entendre que je vous ferais une suggestion au sujet de l'établissement d'une doctrine suisse dans le domaine de l'intégration économique européenne. L'échee des négociations sur la création d'une sone de libre échange doit nous engager à revoir et à préciser notre position et, et possible, à élaborer des propositions constructives qui dépasseraient éventuellement le cadre des échanges commerciaux. C'est là une entreprise difficile, mais qui doit être tentée, même si elle n'aboutit pas.

Mardi dernier, j'ai eu un entretien à ce propos avec M. le Ministre Schaffner et me suis mis d'accord avec lui sur la constitution d'un groupe de travail que je présiderai et qui s'efforcera de rédiger un document constituant une base de discussion.

Ce groupe de travail sera composé de MM. les Ministres Stopper et Long, Délégués aux accords commerciaux, de M. Umbricht, Directeur de l'Administration fédérale des finances, de M. Hay, Directeur de la Banque nationale suisse, et de M. Bindschedler, chef du Service juridique du Département politique.

La Délégation économique permanente sera constamment tenue au courant et aura l'occasion d'examiner les propositions qui pourront être arrêtées et qui seront disoutées avec elle. Je ne manquerai pas non plus, cela va de soi, de vous informer et, lorsque les travaux





préparatoires seront suffisamment avancés, de réuntr de nouveau notre Délégation.

Je désire donner à cette entreprise un caractère aussi peu formaliste que possible. Il ne s'agit pas de créer un nouvel organe, mais d'accomplir une tâche précise.

L'activité du groupe de travail, qui sera d'ailleurs temporaire, est indépendante des négociations que M. le Ninistre Schaffner poursuit avec ses collègues des Non-Six. Il sera naturellement tenu compte du résultat de ces négociations dans les propositions qui pourraient être élaborées.

Je vous ferai prochainement des suggestions au sujet d'une étude systématique, qui me paraît nécessaire, sur les conséquences qu'aurait une adhésion de notre pays au marché commun du point de vue de notre indépendance et de notre neutralité, du point de vue constitutionnel, économique, financier et social. Cette étude systématique devrait également contribuer à la formation d'une doctrine suisse.